

[Accueil](#) > Lutte contre le dumping social dans les marchés publics et les concessions des secteurs spéciaux: le travail continue!

Communiqué de presse
19 Janvier 2018

Lutte contre le dumping social dans les marchés publics et les concessions des secteurs spéciaux: le travail continue!

Le Conseil des ministres a approuvé ce jour le guide, les chartes et la circulaire concernant la lutte contre le dumping social dans les marchés publics et les concessions relevant des secteurs spéciaux.

Charles Michel, Premier ministre : *« Je me réjouis que nous ayons renforcé les mesures de lutte contre le dumping social depuis le domaine des marchés publics. Il s'agit d'une avancée significative sur la voie d'une concurrence loyale et saine. Ces mesures ont été élaborées en collaboration avec les secteurs, les employeurs et les syndicats. »*

Le problème du dumping social est néfaste pour l'économie. Ces pratiques conduisent à une concurrence déloyale et à une perte d'emplois. C'est pourquoi le Gouvernement fédéral a décidé de renforcer les règles visant à lutter contre le dumping social. Afin de soutenir les acheteurs publics, un guide en la matière avait été rédigé en juillet 2017 afin d'apporter des lignes directrices d'ordre pratique aux pouvoirs adjudicateurs, dans le cadre de la lutte contre le dumping social dans les secteurs classiques.

L'objectif du guide traitant des secteurs spéciaux, approuvé ce jour, est assez similaire. Il contient les lignes directrices d'ordre pratique pour les entités adjudicatrices relevant des secteurs spéciaux. Il est complété par deux chartes, dont l'une s'adresse aux pouvoirs adjudicateurs dans les secteurs spéciaux, et l'autre aux entreprises publiques et aux entreprises bénéficiant de droits spéciaux ou exclusifs. Enfin, une circulaire rendra la charte applicable aux autorités fédérales qui doivent montrer l'exemple en la matière.

Les mesures développées dans le guide sont les suivantes :

- obligation de rejeter une offre en cas de violation du droit environnemental, social ou du travail, sanctionnée pénalement
- possibilité de rejeter une offre en cas de violation du droit environnemental, social ou du travail, non sanctionnée pénalement
- exclusion pour occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal
- exclusion pour travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains
- exclusion pour dettes fiscales et sociales
- exclusion en cas de non-respect du droit environnemental, social ou du travail
- critères d'attribution
- prix anormalement bas
- chaîne de sous-traitance
- marchés publics de faible montant qui peuvent être passés par facture acceptée
- procédure négociée sans mise en concurrence préalable passée sous les seuils européens
- lutte contre le dumping social dans les contrats de concession

march%C3%A9s-publics-et-les-concessions-des-secteurs-sp%C3%A9ciaux-le